

## PROJET EDUCATIF

La commune de Bernissart, à travers son enseignement, souhaite participer à la construction d'une société qui dépasse la réponse simple et satisfaisante au modèle économique en place.

1. L'école communale à Bernissart, proche du citoyen, est démocratique. Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation. Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté. Elle est par excellence le point de rencontre, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants. Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est un lieu de tolérance. Elle protège et valorise le pluralisme de l'information, reconnaît à chacun le libre choix de ses opinions, respecte la pluralité des valeurs et la liberté de contestation argumentée. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.
2. L'école communale à Bernissart, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être affectif, physique et intellectuel. La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique. L'erreur ne sera plus sanction mais au contraire source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.
3. L'enseignement communal s'engage à amener tous les enfants qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
4. L'enseignement communal est ouvert à tous, refuse toute sélection sociale ou économique : il réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés. Il prend en compte l'identité de chacun, refusant le même enseignement pour tous, facteur d'injustice et de sélection ségrégative. Il veut donner à chacun les meilleures chances d'épanouissement personnel.

# **PROJET PEDAGOGIQUE**

## **Introduction :**

Le projet pédagogique de la commune de Bernissart s'inscrit dans le cadre du décret « Ecole de la réussite » du 14 mars 1995 et du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'emmener à maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.

## **Définition du projet pédagogique :**

Les changements mis en œuvre sont importants.

Non seulement ils influencent la structure de l'école qui évolue vers les cycles mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active :

- soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique.
- prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale.

AINSI, CHAQUE EQUIPE AURA POUR CHACUN DES ENFANTS QUI LUI EST CONFIE, LA MEILLEURE AMBITION, TOUT EN TENANT COMPTE DE SES RYTHMES PROPRES DANS LA PERSPECTIVE DE LE FAIRE EVOLUER VERS LA MAITRISE DES SAVOIRS ET DES COMPETENCES NECESSAIRES A SON INSERTION SOCIALE ET A LA POURSUITE DE SES ETUDES.

ELLE VEILLERA A ORGANISER UNE CONTINUITE PEDAGOGIQUE DE 2 ½ A 12 ANS EN PRATIQUANT LA DIFFERENCIATION DES APPRENTISSAGES SUR BASE D'UNE VERITABLE EVALUATION FORMATIVE.

Pour y arriver, la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable.

Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du projet d'établissement en tenant compte des spécificités locales dans un souci de cohérence, de continuité et d'émancipation pour tous.

Dès lors, la réflexion se situera à 3 niveaux :

- les structures
- les stratégies d'apprentissage et méthodes d'enseignement
- les moyens et les outils

## **1. Structures**

La priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels. Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une unité pédagogique structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives pourront être prises pour harmoniser les transitions.

## **2. Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement**

Le P.O. préconise une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive.

Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Dans le cadre de son projet d'établissement, chaque équipe définira la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable pédagogie partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant les moments collectifs de classes, les moments de groupes et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition des compétences.
- le choix de situation signifiante permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents.
- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elle privilégiera :

- les activités de découvertes, de production et de création
- les technologies de communication et d'information
- les activités culturelles et sportives
- le développement de pratiques démocratiques et de citoyenneté responsable au sein de l'école.

## **3. Les moyens et les outils**

Pour que l'enseignement fondamental soit une véritable unité pédagogique de 2 ½ à 12 ans, il est nécessaire d'opérer des choix pour amplifier la cohérence tout au long du cursus scolaire.

Dès lors, chaque équipe éducative définira, en collaboration avec le P.O. :

- les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans les contextes variés de communication, sources de créativité et d'activités de structuration.
- les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations à problèmes.
- le choix d'une langue étrangère qui renforcera les compétences communicatives
- les outils à proposer à l'enfant, construits par lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être complétée par d'autres points, négociés en concertation par tous les enseignants.

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la construction de projets de formation à la fois collectifs et individualisés :

- collectifs dans la démarche qui les sous-tend et dans le partage des ressources
- individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

« L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien. Tel est notre défi »